



WITHDRAWAL

March 2019

Selected standards in the series Textiles

These National Standards of Canada are hereby withdrawn as information contained therein may no longer represent the most current, reliable, and/or available information on these subjects.

The Standards Council of Canada requires that accredited Standards Development Organizations, such as the CGSB, regularly review a consensus Standard to determine whether to re-approve, revise or withdraw. The review cycle is normally five years from the publication date of the latest edition of the Standard. CGSB retains the right to develop new editions.

The information contained in these Standards was originally developed pursuant to a voluntary standards development initiative of the CGSB. The information contained therein may no longer represent the most current, reliable, and/or available information on these subjects. CGSB hereby disclaims any and all claims, representation or warranty of scientific validity, or technical accuracy implied or expressed respecting the information therein contained. The CGSB shall not take responsibility nor be held liable for any errors, omissions, inaccuracies or any other liabilities that may arise from the provision or subsequent use of such information.

RETRAIT

Mars 2019

Sélection de normes de la série Textiles

Ces Normes nationales du Canada sont retirées par le présent avis car l'information contenue peut ne plus représenter l'information disponible et/ou l'information la plus actuelle ou la plus fiable à ce sujet.

Le Conseil canadien des normes exige que les organismes accrédités d'élaboration de normes, tel que l'ONGC, effectue régulièrement un examen des normes consensuelles afin de déterminer s'il y a lieu d'en renouveler l'approbation, de les réviser ou de les retirer. Le cycle d'examen d'une norme est généralement de cinq ans à partir de la date de publication de la dernière édition de celle-ci. L'ONGC se réserve le droit d'élaborer de nouvelles éditions.

L'information contenue dans ces normes a été élaborée initialement en vertu d'une initiative volontaire d'élaboration de normes de l'ONGC. Elle peut ne plus représenter l'information disponible et/ou l'information la plus actuelle ou la plus fiable à ce sujet. L'ONGC décline par la présente toute responsabilité à l'égard de toute affirmation, déclaration ou garantie de validité scientifique ou d'exactitude technique implicite ou explicite relative à l'information contenue dans ces normes. L'ONGC n'assumera aucune responsabilité et ne sera pas tenu responsable quant à toute erreur, omission, inexactitude ou autre conséquence pouvant découler de la fourniture ou de l'utilisation subséquente de cette information.

Copies of withdrawn standards are available from the CGSB Sales Centre by telephone at 819-956-0425 or 1-800-665-2472, by fax at 819-956-5740, by Internet at www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-eng.html, by e-mail at ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca or by mail at Sales Centre, Canadian General Standards Board, 11 Laurier Street, Gatineau, Canada K1A 1G6.

Des copies des normes retirées peuvent être obtenues auprès du Centre des ventes de l'ONGC. Il suffit d'en faire la demande par téléphone au 819-956-0425 ou 1-800-665-2472, par télécopieur au 819-956-5740, par Internet à : www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-fra.html, par courriel à ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca, ou par courrier adressé au Centre des ventes, Office des normes générales du Canada, 11, rue Laurier, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-4.2

Textile test methods

No. 0-2001

Moisture regain values, SI units used in CAN/CGSB-4.2 and fibre, yarn, fabric, garment and carpet properties (ICS 59.080.01)

No. 1-M87

Precision and accuracy of measurements (ICS 59.080.01)

No. 2-M88

Conditioning textile materials for testing (ICS 59.080.01)

No. 3-M88

Determination of moisture in textiles (ICS 59.080.01)

No. 5.1-M90

Unit mass of fabrics (ICS 59.080.30)

No. 9.1-M90

Breaking strength of fabrics — Strip method — Constant-time-to-break principle (ICS 59.080.30)

CAN/CGSB-4.2

Méthodes pour épreuves textiles

N° 0-2001

Valeurs de reprise d'humidité, unités SI utilisées dans CAN/CGSB-4.2 et propriétés des fibres, fils, tissus, articles d'habillement et tapis (ICS 59.080.01)

N° 1-M87

Précision et exactitude des mesures (ICS 59.080.01)

N° 2-M88

Conditionnement des textiles pour fins d'essais (ICS 59.080.01)

N° 3-M88

Détermination de l'humidité dans les textiles (ICS 59.080.01)

N° 5.1-M90

Masse des tissus (ICS 59.080.30)

N° 9.1-M90

Résistance à la rupture des tissus — Méthodes des bandes effilochées — Principe de rupture à temps constant (ICS 59.080.30)

No. 11.1-94

Bursting strength — Diaphragm pressure test (ICS 59.080.30)

No. 11.2-M89

Bursting strength — Ball burst test (ICS 59.080.30)

No. 15-2003

Non-fibrous materials on textiles (ICS 59.080.01)

No. 19.1-2004

Colourfastness to washing — Accelerated test — Launder-Ometer (ICS 59.080.01)

No. 20-M89

Colourfastness to water (ICS 59.080.01)

No. 21-M90

Colourfastness to sea water (ICS 59.080.01)

No. 22-2004

Colourfastness to rubbing (crocking) (ICS 59.080.01)

No. 24-2002

Colourfastness and dimensional change in commercial laundering (ICS 59.080.01)

No. 25.1-97

Dimensional change in wetting (ICS 59.080.01)

N° 11.1-94

Résistance à l'éclatement — Essai à l'éclatomètre à membrane (ICS 59.080.30)

N° 11.2-M89

Résistance à l'éclatement — Essai d'éclatement à la bille (ICS 59.080.30)

N° 15-2003

Matières non fibreuses sur les textiles (ICS 59.080.01)

N° 19.1-2004

Solidité de la couleur au lavage — Essai de vieillissement accéléré — Appareil Launder-Ometer (ICS 59.080.01)

N° 20-M89

Solidité de la couleur à l'eau (ICS 59.080.01)

N° 21-M90

Solidité de la couleur à l'eau de mer (ICS 59.080.01)

N° 22-2004

Solidité de la couleur au frottement (Dégorgement par frottement) (ICS 59.080.01)

N° 24-2002

Solidité de la couleur et changement dimensionnel au blanchissage commercial (ICS 59.080.01)

N° 25.1-97

Variation dimensionnelle au trempage dans l'eau (ICS 59.080.01)

No. 33-94

Methods of pressing (ICS 59.080.30)

No. 36-M89

Air permeability (ICS 59.080.01)

No. 57-M90

Determination of maximum safe ironing temperature (ICS 59.080.01)

N° 33-94

Méthodes de pressage (ICS 59.080.30)

N° 36-M89

Perméabilité à l'air (ICS 59.080.01)

N° 57-M90

Détermination de la température maximale de repassage (ICS 59.080.01)



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Office des normes
générales du Canada

Canadian General
Standards Board

CAN/CGSB-4.2
N° 22-2004

Remplace CAN/CGSB-4.2
N° 22-M90
Confirmée
Novembre 2013

Méthodes pour épreuves textiles

Solidité de la couleur au frottement (Dégorgement par frottement)

ICS 59.080.01



Conseil canadien des normes
Standards Council of Canada

Norme nationale du Canada

Canada

Expérience et excellence
Experience and excellence



La présente norme a été élaborée sous les auspices de l'OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA (ONGC), qui est un organisme relevant de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. L'ONGC participe à la production de normes facultatives dans une gamme étendue de domaines, par l'entremise de ses comités des normes qui se prononcent par consensus. Les comités des normes sont composés de représentants des groupes intéressés aux normes à l'étude, notamment les producteurs, les consommateurs et autres utilisateurs, les détaillants, les gouvernements, les institutions d'enseignement, les associations techniques, professionnelles et commerciales ainsi que les organismes de recherche et d'essai. Chaque norme est élaborée avec l'accord de tous les représentants.

Le Conseil canadien des normes a conféré à l'ONGC le titre d'organisme d'élaboration de normes nationales. En conséquence, les normes que l'Office élabore et soumet à titre de Normes nationales du Canada se conforment aux critères et procédures établis à cette fin par le Conseil canadien des normes. Outre la publication de normes nationales, l'ONGC rédige également des normes visant des besoins particuliers, à la demande de plusieurs organismes tant du secteur privé que du secteur public. Les normes de l'ONGC et les normes nationales de l'ONGC sont conformes aux politiques énoncées dans le Manuel des politiques et des procédures pour l'élaboration et le maintien des normes de l'ONGC.

Étant donné l'évolution technique, les normes de l'ONGC font l'objet de révisions périodiques. L'ONGC entreprendra le réexamen de la présente norme dans les cinq années suivant la date de publication. Toutes les suggestions susceptibles d'en améliorer le teneur sont accueillies avec grand intérêt et portées à l'attention des comités des normes concernés. Les changements apportés aux normes font l'objet de modificatifs distincts ou sont incorporés dans les nouvelles éditions des normes.

Une liste à jour des normes de l'ONGC comprenant des renseignements sur les normes récentes et les derniers modificatifs parus, et sur la façon de se les procurer figure au Catalogue de l'ONGC disponible sur notre site Web — www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb ainsi que des renseignements supplémentaires sur les produits et les services de l'ONGC.

Même si l'objet de la présente norme précise l'application première que l'on peut en faire, il faut cependant remarquer qu'il incombe à l'utilisateur, au tout premier chef, de décider si la norme peut servir aux fins qu'il envisage.

La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'utilisateur de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques de santé et de sécurité conformes aux règlements applicables avant de l'utiliser. L'ONGC n'assume ni n'accepte aucune responsabilité pour les blessures ou les dommages qui pourraient survenir pendant les essais, peu importe l'endroit où ceux-ci sont effectués.

Il faut noter qu'il est possible que certains éléments de la présente norme canadienne soient assujettis à des droits conférés à un brevet. L'ONGC ne peut être tenu responsable de nommer un ou tous les droits conférés à un brevet. Les utilisateurs de la norme sont informés de façon personnelle qu'il leur revient entièrement de déterminer la validité des droits conférés à un brevet.

Pour de plus amples renseignements sur l'ONGC, ses services et les normes en général, prière de communiquer avec:

Le Gestionnaire
Division des normes
Office des normes générales du Canada
Gatineau, Canada
K1A 1G6

Le Conseil canadien des normes (CCN) est le coordonnateur du réseau canadien de normalisation, lequel est composé de personnes et d'organismes qui participent à l'élaboration, la promotion et la mise en oeuvre des normes. Grâce aux efforts conjugués des membres du réseau canadien de normalisation, les travaux de normalisation contribuent à améliorer le bien-être collectif et économique du Canada et à protéger la santé et la sécurité des Canadiens. Le CCN veille au bon déroulement des activités du réseau. Les principaux objectifs du CCN sont d'encourager et de favoriser une normalisation volontaire en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger le consommateur, de faciliter le commerce intérieur et extérieur et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Un aspect important du système canadien d'élaboration de normes est l'application des principes suivants : consensus; égalité d'accès et participation efficace des parties concernées; respect des divers intérêts et détermination des intérêts auxquels il faudrait donner accès au processus afin d'assurer l'équilibre nécessaire entre les intérêts; mécanisme de règlement des différends; ouverture et transparence; liberté d'accès des parties intéressées aux procédures qui orientent le processus d'élaboration de normes; clarté des processus; prise en compte de l'intérêt du Canada comme fondement initial de l'élaboration des normes.

Une Norme nationale du Canada (NNC) est une norme qui a été préparée ou examinée par un organisme d'élaboration de normes (OEN) accrédité et approuvée par le CCN au regard des exigences d'approbation des NNC. L'approbation ne porte pas sur le contenu technique de la norme, cet aspect demeurant la responsabilité de l'OEN. Une NNC reflète un consensus parmi les points de vue d'un certain nombre de personnes compétentes dont les intérêts réunis forment, dans la plus grande mesure possible, une représentation équilibrée des intérêts généraux et de ceux des producteurs, des organismes de réglementation, des utilisateurs (y compris les consommateurs) et d'autres personnes intéressées, selon le domaine visé. Les NNC ont pour but d'apporter une contribution appréciable, en temps opportun, à l'intérêt du Canada.

Il est recommandé aux personnes qui ont besoin d'utiliser des normes de se servir des NNC. Ces normes font l'objet d'examen périodiques; c'est pourquoi l'on recommande aux utilisateurs de se procurer l'édition la plus récente de la norme auprès de l'OEN qui l'a publiée.

La responsabilité d'approuver les normes comme NNC incombe au :

Conseil canadien des normes
270, rue Albert, bureau 200
Ottawa (Ontario) K1P 6N7 CANADA

Comment commander des publications de l'ONGC :

- | | |
|---------------------------|--|
| par téléphone | — 819-956-0425 ou
— 1-800-665-2472 |
| par télécopieur | — 819-956-5740 |
| par la poste | — Centre des ventes de l'ONGC
Gatineau, Canada
K1A 1G6 |
| en personne | — Place du Portage
Phase III, 6B1
11, rue Laurier
Gatineau (Québec) |
| par courrier électronique | — ncr.cgsb-ongc@tpsgc-pwgsc.gc.ca |
| sur le Web | — www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb |

NORME NATIONALE DU CANADA

**CAN/CGSB-4.2
N° 22-2004**

Remplace CAN/CGSB-4.2
N° 22-M90
Confirmée
Novembre 2013

Méthodes pour épreuves textiles

Solidité de la couleur au frottement (Dégorgement par frottement)

THIS NATIONAL STANDARD OF CANADA IS AVAILABLE IN BOTH
FRENCH AND ENGLISH.

Préparée par

l'Office des normes générales du Canada 

Approuvée par le



Conseil canadien des normes
Standards Council of Canada

Publiée, juin 2004, par
l'Office des normes générales du Canada
Gatineau, Canada K1A 1G6

© SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,
représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux,
le ministre responsable de l'Office des normes générales du Canada (2004).

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite d'aucune manière sans la permission préalable de l'éditeur.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

Comité des méthodes pour épreuves textiles et terminologie

(Membres votants à la date de confirmation)

Catégorie intérêt général

Batcheller, J.	Université de l'Alberta
Carrick, D.	Expert-conseil
Davie, N.	Expert-conseil
Liu, S.	Université du Manitoba
Man, T.M.	Expert-conseil
Tait, C.	Défense nationale/DAPES

Catégorie producteur

Adam, C.	Tencate Protective Fabrics Canada
Boivin, D.	E.I. DuPont Co.
Lawson, L.	Davey Textile Solutions
Leblanc, J.-M.	Marv Holland Apparel Ltd.
Schumann, E.	Lincoln Fabrics Ltd.
Taylor, V.	Invista (Canada) Co.

Catégorie organisme de réglementation

Andersson, C.	Santé Canada
---------------	--------------

Catégorie utilisateur

Bourget, S.	Défense nationale/CETQ
D'Entremont, E.	Gendarmerie royale du Canada
Izquierdo, V.	Centre des technologies textiles
Kohli, G.	Sears Canada Inc.
Larsen, A.-L.	Exova Group Ltd.
Litva, M.	Agence des services frontaliers du Canada
MacLeod, J.	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Tebbs, C.	International Drycleaners Congress

Secrétaire (non votant)

Grabowski, M.	Office des normes générales du Canada
---------------	---------------------------------------

Nous remercions le Bureau de la traduction de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada de la traduction de la présente Norme nationale du Canada.

Préface de la Norme nationale du Canada

La présente Norme nationale du Canada a été confirmée par le comité des méthodes pour épreuves textiles et de la terminologie de l'ONGC. Des modifications rédactionnelles ont été apportées dont la correction du paragraphe suivant :

- 9.2.1 Les publications mentionnées à l'al. 3.1.1 sont diffusées par l'Office des normes générales du Canada, Centre des ventes, Gatineau, Canada K1A 1G6. Téléphone 819-956-0425 ou 1-800-665-2472. Télécopieur 819-956-5740. Courriel ncr.cgsb-ongc@tpsgc-pwgsc.gc.ca. Site Web www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb.

Retirée

 Gatineau Canada K1A 1G6	MÉTHODES POUR ÉPREUVES TEXTILES	CAN/CGSB-4.2
	Solidité de la couleur au frottement (Dégorgement par frottement)	N° 22-2004

Remplace CAN/CGSB-4.2
N° 22-M90
Confirmée
Novembre 2013

AVANT-PROPOS

Les parties de la présente méthode décrivant le frottement à sec et le frottement humide sont semblables à la norme internationale ISO 105-X12:2001, Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie X12: Solidité des teintures au frottement, sauf que la norme de l'ISO prescrit deux chevilles de frottement de différentes dimensions, une convenant aux tissus à velours et l'autre convenant aux autres textiles. La méthode canadienne prescrit une seule dimension de cheville de frottement. La partie de la présente méthode exigeant l'emploi d'un solvant pour nettoyage à sec est semblable à la norme ISO 105-D02:1993, Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie D02: Solidité des teintures au frottement: solvants organiques, sauf que la méthode canadienne ne permet qu'un seul type de solvant.

1. OBJET

- 1.1 La présente méthode permet de déterminer la résistance de la couleur des textiles au dégorgeement par frottement à l'état sec ou en présence d'humidité ou de solvant. Ce dégorgeement de la couleur peut causer une décoloration, des coulures et/ou le tachage d'autres tissus.
- 1.2 La présente méthode n'est pas recommandée pour les tapis. Une méthode permettant de déterminer la solidité de la couleur au frottement des tapis est décrite dans l'annexe B de CAN/CGSB-4.161.
- 1.3 La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente méthode peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'utilisateur de la méthode de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques de santé et de sécurité conformes aux règlements applicables avant de l'utiliser.
- 1.4 Le lavage, le nettoyage à sec, le repassage, la finition, etc. peuvent avoir un effet sur le degré de transfert de la couleur sur un tissu. L'essai peut être effectué avant, après ou avant et après de tels traitements.

2. PRINCIPE

- 2.1 Des spécimens de textile sont frottés avec un tissu en coton non teint et sec et/ou avec un tissu en coton non teint humecté d'eau ou de solvant. Le dégorgeement des tissus non teints est évalué à l'aide de l'échelle de gris pour l'évaluation des dégorgements ou l'échelle de transfert chromatique de l'AATCC.

3. PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE

- 3.1 La présente méthode fait référence aux publications suivantes:

- 3.1.1 Office des normes générales du Canada (ONGC)

CAN/CGSB-4.2 — Méthodes pour épreuves textiles:

N° 2 — Conditionnement des textiles pour fin d'essais

N° 47/ISO 105-A03 — Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie A03: Échelle de gris pour l'évaluation des dégorgements

N° 64 — Échelle de transfert chromatique.

3.2 Toute référence datée dans la présente méthode renvoie à l'édition mentionnée. Sauf indication contraire de l'autorité appliquant la présente méthode, toute référence non datée dans cette dernière renvoie à l'édition la plus récente. Les sources de diffusion sont indiquées dans la section intitulée Remarques.

4. APPAREILLAGE

4.1 **Dispositif:** capable d'appliquer, sur un spécimen de tissu maintenu solidement en place, une force de 9 N au moyen d'une cheville cylindrique de 16 mm de diamètre¹ qui se déplace suivant un mouvement de va-et-vient le long d'une ligne de 100 mm de longueur. L'appareil «Crockmeter» de l'AATCC assure ce fonctionnement et est illustré à la figure 1.² Cet appareil comporte une surface revêtue de papier abrasif sur laquelle le spécimen est placé et qui le retient en place afin d'empêcher son glissement pendant l'essai. L'appareil est également muni d'une pince métallique en spirale qui retient en place le tissu de contrôle non teint sur la cheville cylindrique.³

4.1.1 Les dommages accidentels causés au papier abrasif, à la pince métallique en spirale ou à la cheville de frottement devraient être réparés comme suit: remplacer avec soin le papier abrasif; plier la pince en position d'ouverture ou de fermeture sur une tige insérée présentant le bon diamètre, s'il y a lieu; réusinier la surface de la cheville en déplaçant cette dernière sur un morceau de toile d'émeri fin de façon à simuler le fonctionnement normal.

4.2 **Tissu de coton blanchi et non teint:** coupé en carrés de 50 × 50 mm, exempt d'amidon ou d'autres apprêts et ayant une masse et une composition semblables à celles du linon de coton.⁴

4.3 **Tétrachloroéthylène (perchloroéthylène)**⁵

4.4 **Échelle de gris:** pour l'évaluation du dégorgeage conformément à CAN/CGSB-4.2 N° 47/ISO 105-A03.

4.5 **Échelle de transfert chromatique de l'AATCC:**⁶ pour l'évaluation de l'étendue du transfert de couleur conformément à CAN/CGSB-4.2 N° 64.

4.6 **Eau distillée ou désionisée.**

5. SPÉCIMENS D'ESSAI

5.1 Si le textile à éprouver est un tissu, deux spécimens d'au moins 50 × 150 mm doivent être prélevés de l'échantillon pour vérifier la solidité des couleurs au frottement à sec et deux spécimens, pour chacun des genres de frottement humide. Un spécimen de chaque paire doit être coupé dans le sens de la longueur du tissu et l'autre, dans le sens de la largeur. Les spécimens doivent, dans la mesure du possible, être représentatifs de toutes les couleurs d'un tissu multicolore.

¹ Une cheville permettant la mise à l'essai des filés et des fils est offerte par la société R.B. Atlas Company, 9, chemin Canso, Rexdale (Ontario) M9W 4L9. Cette cheville a été mise au point pour éviter la tendance de la cheville standard à s'enfoncer dans l'échantillon et à donner de faux résultats. La cheville est en acrylique et mesure 25 mm de diamètre sur 51 mm de longueur. Cette cheville, placée de côté et maintenue en place par la cheville standard, assure une plus grande surface d'essai et présente des surfaces arrondies. Le tissu de frottement standard est utilisé, mais il est maintenu en place par deux pinces à ressort.

² L'appareil «Crockmeter» est offert par la société R.B. Atlas Company. Il est décrit dans la méthode 8 du manuel technique de l'AATCC.

³ Le tissu abrasif qui accompagne actuellement l'appareil «Crockmeter» est le type «Wet or Dry Trimite, Waterproof Silicon Carbide, W-320-A Soft Back», fabriqué par la société 3M U.S.A. Inc. Les pièces de rechange sont disponibles auprès de la société R.B. Atlas Company.

⁴ Le tissu d'essai «Crockmeter» (fils peignés), désencollé et blanchi (ne contenant aucun aviveur optique ni aucune matière d'apprêt) est offert par la société Testfabrics Inc., PO Box 26, 415 Delaware Ave., West Pittston, PA 18643, U.S.A et par la Textile Innovators Corp., PO Box 8, 101 Forest Street, Windsor, NC 27983, U.S.A.

⁵ La tétrachloroéthylène est toxique par inhalation, par contact prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses ou par ingestion. Le liquide peut causer des blessures aux yeux. Il faut prendre les précautions nécessaires lorsqu'on manipule ce solvant.

⁶ L'échelle de transfert chromatique de l'AATCC peut être obtenue en s'adressant à l'AATCC, PO Box 12215, Research Triangle Park, NC 27709, U.S.A.

- 5.2 Si le textile à éprouver est un filé ou du fil, le tricoter de manière à obtenir un tricot de dimensions appropriées (par. 5.1) ou former une nappe de fils parallèles en enroulant le fil dans le sens de la longueur autour d'un carton rectangulaire de dimensions appropriées.
- 5.3 Si le textile à éprouver est de la fibre en bourre, préparer un spécimen d'essai en déposant des touffes de fibres parallèles au côté long du spécimen de manière à former un tampon mesurant 50 × 150 mm et 10 mm d'épaisseur à l'état non comprimé. Le tampon doit ensuite être comprimé et cousu à l'aide d'un fil de coton non teint à une pièce de tissu de coton non teint, les coutures étant parallèles au côté court du spécimen et espacées d'environ 20 mm.

6. MODE OPÉRATOIRE

- 6.1 **Frottement à sec** — Conditionner les spécimens et le tissu blanchi et non teint conformément à CAN/CGSB-4.2 N° 2. Placer le spécimen sur la surface revêtue de papier abrasif, l'endroit du tissu étant orienté vers le haut, sauf indication contraire.⁷ Placer le tissu de contrôle non teint et sec sur l'extrémité de la cheville cylindrique et frotter selon un mouvement de va-et-vient 10 fois dans chaque direction.⁸ Enlever le tissu non teint, le conditionner et l'évaluer conformément à la section 7.
- 6.2 **Frottement humide optionnel (eau)** — Répéter l'essai (par. 6.1) en utilisant un nouveau spécimen sec et un nouveau tissu de contrôle en coton non teint qui a été mouillé dans l'eau distillée ou désionisée à la température ambiante de manière à lui donner une absorption d'environ 100%. Laisser le tissu de contrôle sécher à la température ambiante avant de procéder à l'évaluation.
- 6.3 **Frottement humide optionnel (solvant)** — Répéter l'essai (par. 6.1) en utilisant un nouveau spécimen sec et un tissu non teint qui a été mouillé dans une quantité de solvant correspondant à son poids, laisser égoutter l'excédent de solvant. Procéder à l'essai en moins de 30 s. Verser sur le tissu et de façon uniforme la quantité de solvant équivalente à la masse du tissu. Laisser le spécimen et le tissu d'essai sécher à la température ambiante avant de procéder à l'évaluation.^{5 et 9}
- 6.4 Il faut éliminer les fibres teintes enlevées au cours du frottement qui adhèrent à la surface du tissu de frottement en coton. Pour ce faire, appliquer légèrement un morceau de ruban adhésif sur la partie tachée. Tenir compte seulement de la coloration due au tachage causé par le colorant.

7. ÉVALUATION

- 7.1 Pour l'évaluation, le spécimen doit être placé sur trois épaisseurs de tissu d'essai blanc.
- 7.2 Évaluer les décolorations du tissu non teint à l'aide de l'échelle de gris décrite dans CAN/CGSB-4.2 N° 47/ISO 105-A03 ou de l'échelle de transfert chromatique dans CAN/CGSB-4.2 N° 64.^{7 et 10}

8. RAPPORT

Noter les renseignements suivants:

- 8.1 Tout traitement préalable (lavage, séchage, etc.)
- 8.2 Les cotes numériques obtenues pour les essais de frottement à sec et de frottement humide (eau et/ou solvant). Dans le cas des tissus, la cote doit indiquer le tachage causé par le frottement dans le sens de la chaîne ou de la trame, selon le tachage le plus intense.
- 8.3 Le solvant utilisé pour effectuer l'essai de frottement.

⁷ Les tissus fabriqués de manière à avoir une prépondérance de fils de chaîne ou de trame sur l'endroit du tissu (comme les satins) devraient être éprouvés sur l'envers aussi bien que sur l'endroit. Cette exigence est notamment importante lorsque des fibres différentes ont été utilisées, par ex. une chaîne en acétate et une trame en coton.

⁸ Il est important de positionner le tissu non teint correctement. Si le tissu est placé en biais, il se peut que les résultats obtenus ne soient pas une indication réelle de la résistance au frottement du tissu d'essai.

⁹ Des solvants organiques, comme le tétrachloroéthylène, peuvent causer la détérioration du papier abrasif qui sert à empêcher le glissement du spécimen.

¹⁰ En cas de litige, la méthode de l'échelle de gris fera foi.

- 8.4 L'échelle utilisée pour évaluer les dégorgements.
- 8.5 Le numéro de la présente méthode: CAN/CGSB-4.2 N° 22-2004.

9. REMARQUES

9.1 Publication connexe

- 9.1.1 Manuel technique de l'American Association of Textile Chemists and Colorists (AATCC).

9.2 Sources de diffusion des publications de référence

- 9.2.1 Les publications mentionnées à l'al. 3.1.1 sont diffusées par l'Office des normes générales du Canada, Centre des ventes, Gatineau, Canada K1A 1G6. Téléphone (819) 956-0425 ou 1-800-665-2472. Télécopieur (819) 956-5644.
- 9.2.2 La publication mentionnée à l'al. 9.1.1 est diffusée par l'AATCC, PO Box 12215, Research Triangle Park, NC 27709, U.S.A. Téléphone (919) 549-8141. Télécopieur (919) 549-8933.

Retirée

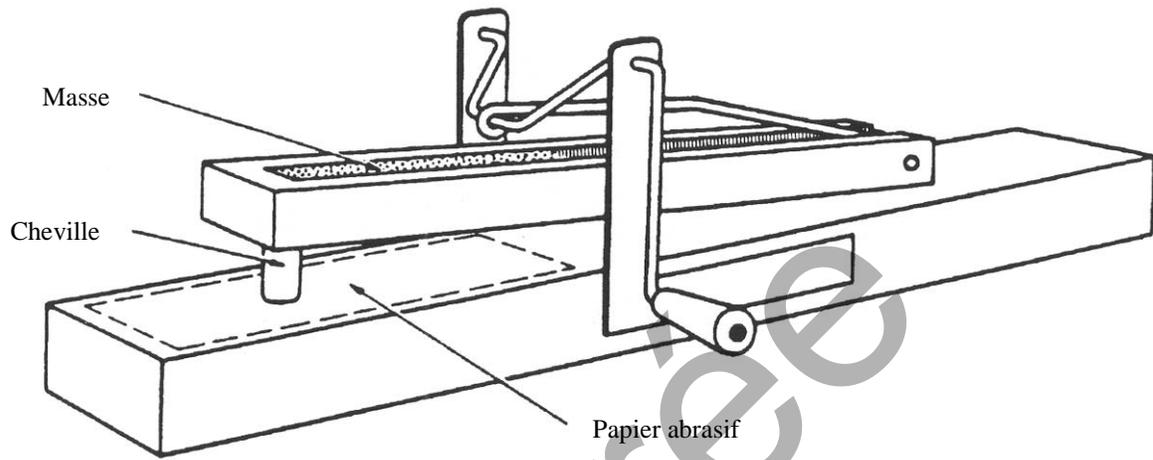


FIGURE 1

Appareil «Crockmeter» de l'AATCC